

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 27 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 3 avril 2018 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Etaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, M-H. MOUTURAT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, M. LUTGEN, R. LECOLLE.

**Absents excusés**: S.PREAU, M.TOUSSAINT (pouvoir à V.GIABBANI), F. RAGOBERT (pouvoir à E.CHANUT), C.CAGNAT.

**Secrétaire de séance** : M. LUTGEN.

### ORDRE DU JOUR

- ❖ Comptes de gestion de 2017.
- ❖ Comptes administratifs de 2017.
- ❖ Affectation des résultats de 2017.
- ❖ Vote des budgets 2018.
- ❖ Vote des taux des taxes locales.
- ❖ Bilan des marchés publics 2017.
- ❖ Imputation créance éteinte.
- ❖ Indemnités de conseil du Trésorier.
- ❖ Emplois saisonniers.
- ❖ Rapport CLECT 2017.
- ❖ Avis avant approbation du PLU par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.
- ❖ Convention avec la ligue de protection des oiseaux.
- ❖ Achat de terrain.
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Rapport CLECT du 27 mars 2018.

### **CM-2018/12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :**

⇒ Budget principal

	OPERATIONS EXERCICE 2017		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2017	2016 REPORTE	CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	531 368,00	321 632,67	209 735,33	-334 917,21	-125 181,88
FONCTIONNEMENT	1 154 331,81	793 805,55	360 526,26	447 958,06	808 484,32
TOTAL CUMULE	1 685 699,81	1 115 438,22	570 261,59	113 040,85	683 302,44

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2017		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2017	2016 REPORTE	CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	193 568,20	0,00	193 568,20	8 239,26	201 807,46
FONCTIONNEMENT	193 568,20	193 568,20	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	387 136,40	193 568,20	193 568,20	8 239,26	201 807,46

⇒ Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	OPERATIONS EXERCICE 2017		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2017	2016 REPORTE	CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	9 162,99	78 083,16	-68 920,17	71 390,68	2 470,51
FONCTIONNEMENT	31 400,09	9 461,93	21 938,16	74 654,69	96 592,85
TOTAL CUMULE	40 563,08	87 545,09	-46 982,01	146 045,37	99 063,36

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote.**

### **CM-2018/13 - COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 :

- ⇒ Du budget principal de la commune,
- ⇒ Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- ⇒ Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandes,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

• **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **CM-2018/14 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Le conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires de Madame BARON, adjointe aux finances, **DECIDE** d'effectuer l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

## BUDGET PRINCIPAL

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>GLOBAL</b>
Recettes de l'exercice	1 154 331,81	531 368,00	1 685 699,81
Dépenses de l'exercice	793 805,55	321 632,67	1 115 438,22
Résultat de l'exercice 2017	360 526,26	209 735,33	570 261,59
Résultat antérieur reporté (Cne)	447 958,06	- 334 917,21	113 040,85
<b>RESULTAT CUMULE 2017</b>	<b>808 484,32</b>	<b>- 125 181,88</b>	<b>683 302,44</b>
Restes à réaliser - Dépenses		160 475,00	
Restes à réaliser - Recettes			
Solde des R.A.R.		- 160 475,00	
Résultats définitifs	808 484,32	- 285 656,88	
Résultat affecté par anticipation (1068)		285 656,88	
Résultat après affectation (002)	<b>522 827,44</b>		

## BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>GLOBAL</b>
Recettes de l'exercice	193 568,20	193 568,20	387 136,40
Dépenses de l'exercice	193 568,20	-	193 568,20
Résultat de l'exercice 2017	-	193 568,20	193 568,20
Résultat antérieur reporté	-	8 239,26	8 239,26
<b>RESULTAT CUMULE 2017</b>		<b>201 807,46</b>	
Résultats définitifs à reporter (c/001)		<b>201 807,46</b>	

## SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>GLOBAL</b>
Recettes de l'exercice	31 400,09	9 162,99	40 563,08
Dépenses de l'exercice	9 461,93	78 083,16	87 545,09
Résultat de l'exercice 2017	21 938,16	- 68 920,17	- 46 982,01
Résultat antérieur reporté	74 654,69	71 390,68	146 045,37
<b>RESULTAT CUMULE 2017</b>	<b>96 592,85</b>	<b>2 470,51</b>	<b>99 063,36</b>
Restes à réaliser - Dépenses		57 400,00	
Restes à réaliser - Recettes		-	
Solde des R.A.R.		- 57 400,00	
Résultats définitifs	96 592,85	- 54 929,49	41 663,36
Résultat affecté par anticipation (1068)	54 929,49		
Résultat après affectation (002)	<b>41 663,36</b>		

## CM-2018/15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2018, le conseil municipal accepte l'affectation des résultats de l'exercice 2017. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2018 qui s'équilibrent de la façon suivante :

<b>BUDGETS</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Cumul</b>
Budget principal	1 624 405	1 438 197	3 062 602
Aménag. Côte de Bréandes	181 207	371 507	552 714
Assainissement eaux usées	71 963	172 462	244 425

## **CM-2018/16 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2018**

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2018 par rapport à celles de 2017 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 6 952 €, soit + 1,59 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 1 % décidée par la loi de finances pour 2018, et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2017 et qui sont les suivants :

<b>TAXES</b>	<b>Rappel des taux votés en 2017</b>	<b>Taux proposés en 2018</b>
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de voter les taux 2018 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## **CM-2018/ 17- BILAN DES MARCHES PUBLICS PASSÉS EN 2017**

Le conseil municipal prend acte des marchés à procédure adaptée (MAPA) passés dans le cadre des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée l'assemblée, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article 133 du Code des marchés publics.

- Le tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

## **CM-2018/18 - INSCRIPTION D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le principe de la créance éteinte. Il s'agit d'une créance qui reste valide juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive, qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

L'assemblée délibérante prend acte de la décision du tribunal d'instance d'AUXERRE, en date du 22 mars 2018, prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un débiteur de la Commune pour un montant de 4 776,96 €. Cette décision du tribunal a été prise malgré les actions de justice menées par la Commune pour contester.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire en créance éteinte ladite somme et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6542.

## **CM-2018/19 - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable,

Considérant l'arrivée de Monsieur LAPAQUELLERIE au cours de l'année 2017,

Considérant les délais de paiement de nos fournisseurs qui ont été considérablement raccourcis,

Le conseil municipal **DECIDE**, après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 1 voix CONTRE :

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au receveur municipal,
- **QUE** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 du décret précité.

#### **CM-2018/20 - EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2018**

Le Maire propose de reconduire la formule des emplois saisonniers comme les années passées, pour pallier les congés annuels des agents titulaires. Deux temps complets seront proposés à des jeunes de la commune, en juillet et en août, pour l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du Maire concernant la création de 2 postes de vacataires à temps complet pour la période juillet/août, emplois saisonniers qui sont proposés en priorité aux jeunes étudiants de la commune, âgés de 18 ans révolus, de façon à suppléer le personnel titulaire en période de congés annuels,
- **ADOpte** le règlement fixant les modalités de candidature et de tirage au sort,
- **PRECISE** que la rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon de l'Echelle C1 de rémunération de la fonction publique au prorata du nombre d'heures effectuées,
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au budget 2018.

#### **CM-2018/21 - C.L.E.C.T. – APPROBATION DU RAPPORT 2017**

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 13 décembre 2017. Monsieur Pascal BARBERET, Maire de VILLEGARDEAU a été élu président. Elle se réunit, soit à l'occasion de l'adhésion de nouvelles communes, soit lors d'un transfert de compétence.

La CLECT a pour mission d'examiner les modifications des charges et produits transférés. Cette évaluation doit permettre de réajuster le calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres.

La CLECT du 13 décembre 2017 a eu pour objet le changement du règlement intérieur ainsi que la répartition des attributions de compensations des communes pour 2017. Le rapport qui a été élaboré à la suite de cette réunion doit être approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion du 13 décembre 2017.

### **CM-2018/22 - C.L.E.C.T. – APPROBATION DU RAPPORT du 27 MARS 2018**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 mars 2018 a principalement porté sur la conséquence de l'arrivée de 8 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays Coulangeois (ex CCPC), qui en comportait 12 jusqu'au 31 décembre 2016.

Elle a eu pour objet la fixation des attributions de compensations des communes pour 2018 et du rappel au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la fusion entre la Communauté de l'Auxerrois et 8 communes de l'ex CCPC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion lors de la réunion du 27 mars 2018.

### **CM-2018/23 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 1997 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ;

Vu la délibération du 16 février 2015 du conseil municipal de PERRIGNY prescrivant la révision du P.O.S. par élaboration d'un P.L.U. et précisant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du 7 décembre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY relatant le débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.);

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'auxerrois et du pays coulangeois, à l'exception des communes du Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy, devenu compétent en matière de « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Vu la délibération du 8 mars 2017 du conseil municipal de PERRIGNY donnant accord à la Communauté de l'Auxerrois pour la poursuite de la procédure d'élaboration du P.L.U. engagée sur la commune ;

Vu la délibération du 29 juin 2017 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois arrêtant le projet de PLU de PERRIGNY ;

Vu l'arrêté n°162 du 24 novembre 2017 du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois portant prescription de l'enquête publique sur l'élaboration du projet du P.L.U. ;

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées ont été soulevées lors de la réunion du 17 novembre 2017 ;

Entendu les résultats de l'enquête publique et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable au projet du P.L.U tel qu'il est annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à poursuivre la procédure engagée par la Commune ;

La présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, à Monsieur le Préfet de l'Yonne et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme.

### **CM-2018/24 - CONVENTION POUR LA CREATION D'UN REFUGE AU VERGER CONSERVATOIRE EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX**

Monsieur le Maire présente aux élus le rôle de la Ligue de la Protection des Oiseaux et fait part de la proposition faite à la Commune, pour la création d'un refuge LPO au verger conservatoire. Il s'agit de mettre en valeur un espace de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité, sur lequel toutes les générations peuvent échanger. Ce projet comprend la réalisation d'un bilan et d'un suivi complets par la LPO ainsi que des sessions d'animation pour les écoles et le grand public. La charge financière pour le budget communal s'élèverait à 5 345,70 € au total, répartie sur 5 ans.

Considérant le coût de l'opération qui semble important;

Considérant que de plus amples explications sur la nature exacte des prestations proposées permettraient de se prononcer ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR la décision suivante, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION:

- **DEMANDE** qu'un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux fasse une présentation détaillée des services compris dans la prestation, avant de se prononcer ;
- **DECIDE** de reporter cette question ultérieurement.

### **CM-2018/25 - ACHAT DE TERRAIN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'acquérir une parcelle dont Monsieur FILIPI Roger, l'actuel propriétaire, souhaite se défaire.

Ce terrain, cadastré AK 0005, se trouve à cheval sur la zone 1 AUa du futur PLU, qui est une zone d'aménagement futur, d'où l'intérêt pour la Commune de saisir l'opportunité qui se présente.

La surface totale acquise sera de 1 090 m<sup>2</sup>.

Le coût global d'achat s'élèvera à 3 592 €, hors frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de ladite parcelle, appartenant à M. FILIPI Roger, représentant une superficie de 1 090 m<sup>2</sup>,
- **PREND ACTE** du prix de 3 592 € pour la surface acquise,

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense, aux articles 2111 et 2117 du budget 2018, plus les frais notariés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment mandaté par délégation du maire, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

## **CM-2018/26 - DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2018/01 du 22/02/2018 : Convention de gestion des prestations garantie de maintien de salaire avec la MNT.
- N° 2018/02 du 08/03/2018 : Résiliation-souscription contrat d'assurance pour modifier les garanties du contrat pour le fourgon benne RENAULT MASTER.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet en date du 26 mars 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Celui-ci fait suite à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'auxerrois et de certaines communes issues de l'ancien pays du coulangeois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M-C. BARON** : Indique qu'un projet de festival axé autour du théâtre, du cinéma et du jazz pourrait voir le jour sur la Commune, en juin prochain. Celui-ci se ferait à l'initiative d'une association, sur un terrain appartenant à des particuliers. Les organisateurs doivent prochainement venir en mairie pour exposer leur projet de façon plus détaillée.

**E. CHAPILLON** : Demande où en est la reprise du dépôt de pain. Monsieur le Maire répond que des candidatures sont parvenues en mairie mais aucune n'a été déposée par un artisan boulanger. La priorité est de rendre ce service de proximité à la population le plus rapidement possible mais il s'agit également de s'assurer de la viabilité du projet. Un apport de dragée à l'aire de jeux pour enfants serait le bienvenu. Le terrain se creuse par endroits et les socles des jeux sont quasi découverts.

**R.LECOLLE** : Propose l'installation d'un nouveau jeu pour les enfants au parc. Il viendrait en remplacement de celui qui était cassé et a été retiré. Les bancs de la zone sportive sont en mauvais état et auraient besoin d'une remise à neuf. Les noms commencent à s'effacer sur le monument aux morts. Monsieur le Maire indique que les agents municipaux vont procéder à son nettoyage avec un produit approprié. Si nécessaire, les gravures seront refaites.

**M.LUTGEN** : Signale que des administrés lui ont demandé pourquoi il n'y a plus de répétiteurs sur les feux tricolores du carrefour PERRIGNY/ST GEORGES. Monsieur VIGNOL répond que c'est une panne qui est à l'origine de leur retrait et souligne qu'ils sont toujours aux normes.

**S.VIGNOL** : Informe que la préparation du prochain bulletin est en cours, il devrait être distribué aux alentours du 15 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h 45.